

ESTUAIRE/Département du Komo-Mondah/Ntoum/Œuvre de bienfaisance

Deux ponts livrés à la circulation



Les autorités dont le président de l'Udis Hervé-Patrick Opiangah procédant à la livraison du premier pont.



Ainsi se présente le deuxième pont sur la rivière Tsaknarende.



La joie des populations traversant l'un des nouveaux ponts.

EN Libreville/Gabon

AMBIANCE de grande fête, dimanche dernier, au village Ntoum-Tchad où, deux magnifiques ponts métalliques, œuvres de l'Union pour la démocratie et l'intégration sociale (Udis), ont été livrés à la circulation. Et du coup, tant pour les populations que pour les usagers de la route, disparaît la hantise de l'enclavement certain de cette partie de la commune de Ntoum, avec l'effondrement des deux passerelles de fortune qui enjambaient les deux cours d'eau que sont Mangolo et Tsaknarende.

De tout temps, la traversée de ces rivières (surtout en temps de pluie) était devenue problématique, notamment pour les enfants qui ne peuvent plus rallier leur établissement, l'école publique de Matoto, avec à la clé, l'angoisse d'un échec scolaire. Il en est de même de la circulation des personnes et des biens, impossible à y être assurée à cause des désagréments liés à la difficulté du trafic, ainsi constamment perturbée.

Les deux nouveaux ponts (dont un long de 12 mètres, l'autre de 8 mètres) viennent solder ces nombreux problèmes, à la satisfaction des populations. Avec danses traditionnelles et remise d'attributs



Photo : Antoine Essone Ndong

de pouvoir au président de l'Udis, Hervé-Patrick Opiangah, ces dernières ont dégagé tout l'intérêt social de ces œuvres dont la réalisation était attendue depuis des décennies. Leur porte-parole, Kassa Mombo, a fait l'historique de ces ouvrages dont le projet avait été présenté au directoire de l'Udis, le 13 juin dernier, et salué la célérité avec laquelle celui-ci a réagi positivement, notant au passage que des

sommes d'argent avaient été sorties par l'Etat à cet effet, mais qui ont toujours pris d'autres directions. Occasion donc d'exprimer la gratitude et la reconnaissance des populations à l'endroit du président de l'Udis pour ces grands actes.

Hervé-Patrick Opiangah qui n'a pas occulté la pénibilité du quotidien des populations les a remerciées pour la dignité dont elles font montre et relever que son parti pourrait, à son niveau, contribuer à la résorption des goulots d'étranglement, en tant que leur fils. Enfin, il a émis le vœu que l'harmonie règne entre les communautés pour la préservation de la paix.

L'ancien "pont" sur la rivière Mangolo.

Franceville/Consommation

Les prix des denrées alimentaires à la hausse



Le chef de service provincial de la Concurrence et de la Consommation, Guy-Roger Mbadinga, s'entretenant...



... avec les commerçants.

N.O. Franceville/Gabon

DEPUIS le déclenchement de la crise post-électorale dans notre pays, les prix des denrées alimentaires ont été revus à la hausse par les commerçants de Franceville et de plusieurs autres villes de la province du Haut-Ogooué. A titre d'exemple, le prix du carton de cuisses de poulet est passé de 9000 à 15000

francs et le kilogramme du poisson le moins cher est désormais à 3000 francs. Bref, la hausse des prix des produits alimentaires étranglent les consommateurs. Raison pour laquelle le chef de service provincial de la Concurrence et de la Consommation, Guy-Roger Mbadinga, a récemment convoqué, à son cabinet de travail, tous les gros commerçants de Franceville et de Moanda. Objectif : examiner cette

situation dans le Haut-Ogooué. Au cours de cette rencontre, les commerçants ont justifié la hausse des prix par le fait qu'ils rencontrent d'énormes difficultés dans la livraison des marchandises. « Les transporteurs de marchandises refusent de faire le déplacement à cause de l'insécurité qui règne dans le pays. Ceux qui acceptent de le faire ont doublé les frais de transport. Par conséquent, il y a

rupture dans la livraison... », a justifié un commerçant. Mais pour les autorités locales et le chef de service de la Concurrence et de la Consommation, il n'est pas question d'augmenter inexorablement les prix des produits sur le marché. D'où la tenue de cette rencontre qui a consisté à sensibiliser les importateurs de la province, face au dysfonctionnement du marché qui se traduit par la flambée des prix. « Les facteurs

de vente des denrées et autres produits aux détaillants, doivent comporter, entre autres, les prix de vente de ce produit au détail. Le non-respect de la présentation des factures, est une infraction au vu de la réglementation. Lorsqu'on parle d'un marché libre, cette liberté est contrôlée, elle est encadrée par la réglementation mise en place par le législateur et appliquée par le gouvernement et ses organes que

nous représentons», a indiqué Guy-Roger Mbadinga. Non sans préciser que le problème relevé ici ne justifie en rien l'augmentation des prix sur le marché, d'autant que les sources d'approvisionnement ainsi que les moyens de transport demeurent les mêmes. M. Mbadinga a, par la même occasion, promis de passer à la phase répressive en cas de non-respect par les commerçants de la loi en vigueur.

Photo : Nadège Ontounou

Photo : Nadège Ontounou